



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Renouvellement de la politique culturelle du Québec L'OAQ prône des actions concrètes en faveur de la qualité architecturale

Montréal, le 23 juin 2016. L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) présentait hier un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, menées par le ministère de la Culture et des Communications.

Rappelant le caractère éminemment culturel de l'architecture, le document préconise que la nouvelle politique culturelle comporte un chapitre sur l'architecture qui mettrait aussi de l'avant des actions concrètes pour rehausser la qualité des réalisations architecturales au Québec.

« La qualité architecturale est d'intérêt public, rappelle Nathalie Dion, présidente de l'OAQ. Les bâtiments, les projets d'aménagement ou les ouvrages d'art comme les ponts sont omniprésents, et leur durée couvre plusieurs décennies, voire quelques siècles. Ils ont un impact sur la qualité de vie des citoyens, l'identité culturelle, les rapports sociaux, l'environnement et l'image du Québec dans le reste du monde, entre autres. Ce qu'on entend par qualité, c'est la prise en compte de cet impact global. »

Selon l'OAQ, les donneurs d'ouvrage publics devraient faire figure d'exemple afin de tirer vers le haut l'ensemble des promoteurs et l'industrie de la construction. Or au Québec, force est de constater que la qualité des projets publics cède souvent le pas devant des considérations à court terme telles le coût de construction, comme en témoigne la fameuse règle du « plus bas soumissionnaire ». De plus, les décisions et la réglementation entourant le cadre bâti sont réparties entre une dizaine de ministères dont les priorités ne sont pas toujours au même diapason.

Le mémoire de l'OAQ préconise donc les pistes d'action suivantes :

- Dès les premières étapes de planification des projets publics, intégrer une préoccupation pour la qualité et faire intervenir des concepteurs, notamment des architectes.
- Créer un processus obligatoire de coordination entre les ministères et organismes concernés par un même projet.
- Responsabiliser, former et accompagner tous les maîtres d'ouvrage publics.



- Soutenir les municipalités dans l'amélioration de leur cadre bâti.
- Favoriser les discussions critiques sur l'environnement bâti afin de sensibiliser et de mobiliser le grand public.
- Soutenir les initiatives de recherche et les projets pilotes en lien avec la qualité du cadre bâti.
- Prévoir des mesures concrètes pour permettre aux firmes de la relève de gagner en expérience et en visibilité.
- Valoriser les initiatives exemplaires auprès des décideurs, afin de susciter l'émulation.

L'OAQ est conscient que cette vision dépasse le champ d'action du ministère de la Culture et des Communications. C'est pourquoi il recommande que la future politique culturelle plaide en faveur d'une politique nationale de l'architecture pour le Québec, comme en ont adopté les régions du monde qui veulent aller plus loin que les vœux pieux en matière de qualité architecturale. Une telle politique doit être élaborée de concert avec les citoyens et tous les ministères et organismes touchés par le cadre bâti, afin d'aboutir à une vision collective à laquelle les Québécois adhéreront.

À propos de l'Ordre des architectes du Québec

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) est un ordre professionnel qui a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. Dans le cadre de son mandat, l'Ordre s'intéresse à toute question qui est d'intérêt pour la profession ou qui est de nature à influencer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. L'OAQ compte à ce jour 3799 membres et 968 stagiaires en architecture.

SOURCE :

Ordre des architectes du Québec (OAQ)

Renseignements et demandes d'entrevue :

Pierre Frisko, directeur des communications et des affaires publiques

514-937-6168 p. 223

438-275-9385

pfrisko@oaq.com

